

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUILLET 2013**

Délibération
n° 2013.07.135

**Aménagement du
quartier de la gare -
Projet de Pôle
d'échanges
multimodal de la
gare d'Angoulême :
définition des
objectifs et des
modalités de
concertation
préalable**

LE ONZE JUILLET DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juillet 2013**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Djillali MERIOUA à Janine GUINANDIE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, André BONICHON, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAÏ, Gilles VIGIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2013

**DELIBERATION
N° 2013.07.135**

AMENAGEMENT / MOBILITÉS

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE - PROJET DE POLE D'ECHANGES
MULTIMODAL DE LA GARE D'ANGOULEME : DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES
MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE**

Par délibération n° 134 du 11 juillet 2013, le conseil communautaire a approuvé la réalisation et les orientations d'aménagement du projet de pôle d'échanges multimodal.

Afin de pouvoir informer et concerter sur ce projet au plus près des besoins et des attentes de la population de l'agglomération, il est proposé de mener une phase de concertation préalable du public, conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme. Cette phase de concertation préalable s'attachera à informer et consulter les habitants.

Les objectifs de la concertation préalable se définissent comme suit :

- Informer dans un langage clair le public ;
- Expliquer pédagogiquement le projet ;
- Recueillir les avis et suggestions de la population avant l'achèvement des études, afin d'y apporter le cas échéant, toutes modifications nécessaires.

Dans cet esprit d'association et de large concertation, le projet PEM de la gare d'Angoulême a déjà fait l'objet, dès l'année 2012, de diverses consultations et autres associations notamment avec les artisans et sociétés de taxis, les commerçants situés dans l'aire d'influence du projet, les riverains et les représentants des associations d'anciens combattants et de déportés.

Il est donc proposé que le schéma de principe d'aménagement du projet de PEM de la gare d'Angoulême soit soumis à la concertation préalable qui se déroulera selon les modalités suivantes:

- une annonce du lancement de la phase de concertation préalable par voie de presse ;
- un affichage au siège de l'agglomération et de la commune d'Angoulême et sur le site Internet du GrandAngoulême ;
- une réunion publique prévoyant la présentation du projet et un temps d'échanges avec les participants.
- un document d'information du projet mis à disposition du public sur le site Internet de l'agglomération et consultable au siège du GrandAngoulême.
- un recueil des avis et remarques du public à travers :
 - o un registre d'expression mis à disposition du public au siège du GrandAngoulême et lors de la réunion publique.
 - o une boîte mail dédiée à la phase de concertation préalable du projet de PEM.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 27 juin 2013,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 10 juillet 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER les objectifs de la concertation préalable du projet de Pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare d'Angoulême.

D'APPROUVER les modalités de concertation préalable au projet de Pôle d'échanges multimodal de la gare d'Angoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION : M. ELIE)
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 17 juillet 2013	<u>Affiché le :</u> 17 juillet 2013